

adapté à nos charuës ordinaires, pour l'ôter ou le mettre suivant le besoin.

Si le terrain étoit pierreux, on pourroit plus avantageusement encore attacher ce contre en forme de dague à l'oreille de la charuë, & dans cette position, il couperoit aussi le fillon dans sa longueur, mais à mesure qu'il seroit renversé. Ces fillons, ainsi partagés dans toute leur longueur & par le milieu, seroient plus faciles à rompre avec la pioche; car en laissant les mottes, on expose les semences à être étouffées & leurs racines à être éventées. La herse doit être forte & pesante, à proportion que les terres seront ténaces, fortes, pesantes & humides. On la fait passer & repasser en long & en travers, jusques à ce que la terre soit bien égalée. Je n'ai jamais vû employer ni le casse-motte ni la herse qu'au dernier labour; mais les Fermiers Anglois les emploient dans tous les labours où il reste des mottes, & cette précaution est indispensable après avoir biné des friches, ou des terres glaiseuses, dont les mottes s'endurcissent au Soleil.

#### *Roulage des terres.*

Il semble au premier abord que le roulage des terres n'est point un labour, qu'il en est plutôt l'opposé, & qu'il le détruit en assaisant les terres cultivées. Aussi parmi nous on ne les roule que pour faciliter le fauchage des menus grains, & pour empêcher que les semences légères ne soient enlevées par les vents. Cependant on ne peut guères refuser de mettre le roulage au rang des labours, si l'on réfléchit d'un côté que le rouleau brise les mottes & égale le terrain, & de l'autre que le bénéfice du labour ne consiste pas seulement à procurer à la terre des interstices intérieurs & des cavités, mais encore à rendre ces interstices & ces cavités de telle nature, que les racines qui y entrent soient pressées tout autour, sans être ni gênées ni éventées. Les labours, comme nous l'avons exposé ci-devant, laissent souvent, & principalement dans les terres seches & légères, les pores intérieurs de la superficie trop gros. Le rouleau, en comprimant & en assaisant ces terres, leur donnant l'adhérence né-

cessaire,